

COMMUNIQUÉ

Influenza Aviaire : menace pour les appelants

Issy-les-Moulineaux le 25 novembre 2014 : Après la découverte de trois foyers d'Influenza aviaire hautement pathogènes (IAHP) de type H5N8 dans des élevages avicoles européens, c'est sur une sarcelle que le virus a été récemment découvert en Allemagne. Du même coup, en vertu du protocole sanitaire et biosécuritaire mis en place en France lors des précédents épisodes de grippe aviaire, il y a fort à craindre que le ministère de l'Agriculture ne relève le seuil de risque en France de « négligeable » à « modéré ».

Cela ne sera pas sans incidence sur la chasse, notamment sur celle du gibier d'eau à l'aide d'appelants. A ce nouveau niveau de risque, l'utilisation de ces derniers serait en principe interdite, sauf dérogations lorsque ce risque est limité pour certaines catégories d'oiseaux ou zones géographiques.

La FNC rencontrera demain, avec d'autres acteurs de la filière avicole, les responsables du ministère de l'Agriculture en charge de ce dossier pour en limiter, autant que faire se peut, les conséquences pour la chasse ; eu égard, notamment, au rôle de « veille sanitaire » rempli par les chasseurs et leurs fédérations dans le cadre des crises sanitaires précédentes. Rôle d'ailleurs reconnu récemment dans le cadre de la loi d'Avenir Agricole.

Les chasseurs, si la situation l'exige, seront invités à renforcer leur surveillance de la faune sauvage et la collecte des cadavres (notamment de cygnes et de canards) ; à se montrer vigilants sur la santé de leurs appelants et à prendre des précautions élémentaires pour leur matériel et vêtements de chasse, comme ils l'avaient fait lors des précédents épisodes de grippe aviaire.

Les fédérations départementales des chasseurs seront destinataires du détail des mesures prises dans les prochains jours et seront à même d'apporter les compléments d'information nécessaires aux chasseurs.

